



Flessix-Balsson • Ploubalay • Trégon
BEAUSSAIS-SUR-MER

Annulation d'une déclaration préalable

Délivré par le Maire au nom de la commune

dossier	n°DP 022 209 24 C0025	Surface de plancher : néant
déposée	le 14/02/2024	
par	Michel et Corine BRINBAUT	
demeurant	2 impasse de Joliet – Ploubalay 22650 Beaussais-sur-Mer	
pour	Pose de panneaux photovoltaïques	
Sur un terrain sise	2 impasse de Joliet – Ploubalay 22650 Beaussais-sur-Mer	

Le Maire,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme

Vu le décret n°2016-6 du 5 janvier 2016

Vu le courrier en date du 2 mai émanant de Monsieur Michel BRINBAUT, demandant le retrait de la déclaration préalable n°022 209 24 C0025

Considérant qu'il y a lieu de répondre favorablement à la demande écrite par le bénéficiaire

ARRÊTE

Article 1^{er} : La déclaration préalable de travaux n°022 209 24 C0025 est annulée.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité des actes administratifs dans les conditions prévues par la loi.

Le Maire, Eugène Caro
A Beaussais-sur-Mer, le 24 juin 2024

Le Maire délégué
Mikaël BONENFANT

